



La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

2 février 2007

Numéro 253

Par l'équipe du Collectif



Les nouvelles courent

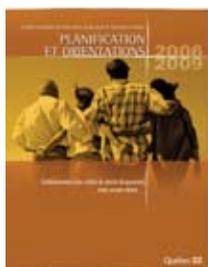
Le Collectif s'agrandit

Nous avons le bonheur de vous annoncer que le Collectif est maintenant plus riche de deux nouveaux membres. À notre dernière assemblée générale, le **Centre justice et foi** et le **Groupe Solidarité Justice** ont été officiellement accueillis dans notre grande famille citoyenne. Bienvenue !

Avec maintenant 32 organisations nationales et une quinzaine de collectifs régionaux membres, nous ne sommes pas trop nombreux pour mener la lutte en vue d'éliminer la pauvreté.

Devant l'imminence d'élections générales, nous avons touTEs un travail de fond à réaliser afin que la lutte à la pauvreté soit un enjeu électoral pour tous les partis politiques et toutEs les candidatEs.

Comité consultatif



C'est cette semaine que le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale rendait public son document de planification et d'orientation 2006-2009, intitulé « *Collectivement*

plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux ». Lors du lancement, la ministre Courchesne a souligné qu'elle endossait tout ce qui se retrouvait dans ce document... avec enthousiasme! Cette affirmation ne peut que renforcer notre envie de nous y plonger. Nous vous reviendrons avec une analyse dans une *Soupe* ultérieure.

Bonne lecture!

Le document est disponible en format PDF sur le site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au: www.mess.gouv.qc.ca

La gratuité des médicaments pour toutes les personnes à l'aide sociale

Une victoire du mouvement citoyen !

Dans sa Politique du médicament, rendue publique en conférence de presse hier, le ministre Couillard redonne la gratuité des médicaments, à partir du 1er juillet 2007, à toutes les personnes assistées sociales. Cette annonce est une victoire pour ces personnes qui n'auront plus à se soucier de choisir entre se soigner ou se nourrir. La gratuité est également donnée aux personnes recevant au moins 94 % du supplément de revenu garanti; une annonce inattendue pour nous, mais qui est le fruit du travail d'autres groupes citoyens.

Plusieurs attribuent à l'élection provinciale qui est toute proche, cette décision gouvernementale. Cela a sans doute joué, mais sans l'implication des groupes et des personnes en situation de pauvreté, nous ne ferions pas partie des priorités gouvernementales. Dans les deux dernières semaines, nous avons été particulièrement actifs auprès des médias, de la députation et des ministères concernés. Nos actions collectives ont été nombreuses ces dernières années que ce soit par le dépôt de mémoires en commission parlementaire en février 2005 ou encore nos actions médicaments de juin 2005 et 2006. C'est cette implication qui fait de la lutte à la pauvreté un élément incontournable de la politique québécoise.

Cette victoire est un jalon. Nous poursuivrons notre travail acharné afin d'obtenir la gratuité pour toutes les personnes qui ont des revenus inférieurs à 12 000 \$/an. Le président du Conseil des aînés, rencontré lors de la conférence de presse,



considère comme nous que la gratuité des médicaments devrait se faire sur la base du revenu plutôt que sur celui des catégories de personnes. Pour éviter d'aviver les préjugés, l'accès aux médicaments ne devrait pas être une question de statut, mais de revenu.

À la même occasion, nous avons rappelé à M. Philippe Couillard notre demande de rencontre pour examiner avec lui comment on fera l'étape suivante. Il nous a affirmé que son cabinet doit nous contacter sous peu.

La gratuité des médicaments pour toutes les personnes assistées sociales, c'est notre victoire et nous avons le droit de la fêter. C'est la poursuite de notre travail citoyen qui nous permettra de faire des pas supplémentaires vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde. 



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740
Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Réaction à la Politique du médicament Un pas dans la bonne direction

QUÉBEC, le 1^{er} février 2007 – À la suite de l'annonce du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, d'étendre la gratuité des médicaments à toutes les personnes assistées sociales et aux personnes âgées qui reçoivent au moins 94% du supplément de revenu garanti, le Collectif pour un Québec sans pauvreté se réjouit pour toutes ces personnes et particulièrement pour celles sans contraintes sévères à l'emploi qui regagnent enfin la gratuité des médicaments, perdue en 1997 lors de l'instauration de l'assurance médicaments. Ces personnes ont une préoccupation de moins : elles pourront enfin se procurer les médicaments prescrits par leur médecin sans être obligées de couper ailleurs dans leur maigre budget.

Cependant, l'annonce d'aujourd'hui ne répond pas entièrement à la revendication du Collectif : accorder la gratuité des médicaments à toutes les personnes dont les revenus sont inférieurs à 12 000 \$/an, quelle que soit la source de ces revenus. Ces personnes ont des revenus insuffisants pour couvrir leurs besoins essentiels. Comme elles vivent dans la pauvreté, qui est une cause majeure de la maladie, elles sont plus susceptibles d'être malades, de souffrir de diabète, d'hypertension, d'asthme, de pneumonie, d'anxiété, etc. À moins de 12 000 \$ par an, il n'est pas possible d'avoir accès aux médicaments prescrits sans couper dans les besoins essentiels. Le gouvernement le reconnaît implicitement en accordant la gratuité aux personnes ayant 94% ou plus du supplément de revenu garanti. Il faut étendre cette protection à toutes les personnes qui ont ce même niveau de revenu : touTEs les citoyenNEs ont les mêmes droits. On pense ici aux étudiantEs, aux travailleurs et aux travailleuses à faible revenu, aux personnes qui reçoivent des pensions de toutes sortes, etc.

Ne pas accorder la gratuité des médicaments à ces personnes les empêche de participer à part entière à la société par un emploi rémunéré ou par une implication sociale. TouTEs les QuébécoisEs sont donc perdantEs.

Le Collectif rappelle au ministre la demande de rencontre qu'il lui a envoyée la semaine dernière. Il désire examiner avec lui comment, après avoir accordé la gratuité à toutes les personnes à l'aide sociale, on fera l'étape suivante : la gratuité pour toutes les personnes dont les revenus sont de 12 000 \$/an ou moins.

- 30 -



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca